

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 21 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Isabelle POULAIN-COLANI (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Olivier LECORVAISIER)

Messieurs Guillaume HAMON (pouvoir donné à Hubert HILLION), Sébastien BOUL (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-111 **DECISION MODIFICATIVE N°2**

Rapporteur : Monsieur Olivier LE CORVAISIER - Adjoint chargé des Finances et de l'Accompagnement Budgétaire des Projets

La fin d'année est significative de la clôture de l'exercice comptable. Des écritures non prévues lors de l'élaboration du budget primitif doivent impérativement être passées.

Les ajustements nécessaires portent sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

En ce qui concerne le fonctionnement, les écritures concernent principalement :

- le versement d'une subvention du budget principal pour équilibrer le budget annexe du Centre de Santé Municipal ;
- le rattachement d'un produit en fin d'année 2020, non perçu durant l'exercice en cours, qui conduit à passer une contre écriture assimilée à une charge exceptionnelle. Il s'agit du fonds d'amorçage pour les rythmes éducatifs, année scolaire 2020-2021.

Par ailleurs, une mise en concordance de l'état de l'actif de la collectivité avec les écritures tenues par le comptable permet de corriger des anomalies constatées, au niveau de suramortissements de biens et de sous-amortissement d'une subvention. Les écritures d'ordre sont inscrites, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

De ce fait, la décision modificative suivante vous est proposée :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ecritures Réelles				
Chapitre	Article	Intitulé	Montant	Observations
O11	6042	Charges à Caractère Général	- 12 000,00 €	Prestations de services non réalisées (compte 6042)
65	65737	Autres charges de gestion courante	134 962,00 €	Subvention pour l'équilibre du budget du Centre de Santé Municipal
67	6718	Charges exceptionnelles	12 000,00 €	Rattachement de produits 2020 non encaissés sur l'exercice (Fonds d'amorçage rythmes éducatifs 2020-2021)
0.22		Dépenses imprévues	- 101 806,00 €	
Ecritures d'Ordre				
0.42	6811	Dotations aux amortissements	845,00 €	Rattrapage d'écritures d'amortissement sur exercices antérieurs
TOTAUX			34 001,00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ecritures d'Ordre				
Chapitre	Article	Intitulé	Montant	Observations
0.42	777	Quote-Part subvention d'Invest transférées	250,00 €	Régularisation subvention sous-amortie (Agencement poste de travail - Montant à amortir 3k€ et non 2k€)
0.42	7811	Reprise sur amortissements	33 751,00 €	Régularisation biens sur-amortis (matériel informatique pour 17 398,15 € et subvention d'équipement pour logements sociaux 16 351,05 €)
TOTAUX			34 001,00 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ecritures Réelles				
Chapitre	Article	Intitulé	Montant	Observations
204	2041512	Bâtiments et installations -Eau & Assainissement	- 33 156,00 €	Travaux non réalisés
Ecritures d'Ordre				
0.40	280422	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	16 352,00 €	Amortissement Bâtiments et Installations - Personnes de droit privé
0.40	28183	Autres installations corporelles	17 399,00 €	Amortissement matériel informatique

0.40	13918	Subv. d'investissement rattachées aux actifs amortissables	250,00 €	Régularisation subvention sous-amortie (Agencement poste de travail- Montant à amortir 3k€ et non 2k€)
TOTAUX			845,00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ecritures d'Ordre				
0.40	28188	Amortissements des immobilisations corporelles	845,00 €	Rattrapage d'écritures d'amortissement sur exercices antérieurs
TOTAUX			845,00 €	

La section de fonctionnement s'équilibre à 34 001€

La section d'investissement, s'équilibre à 845€.

Au vu des éléments exposés, **je vous propose** :

- de vous prononcer favorablement sur la décision modificative n°2, telle que présentée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.